



Corinne HERRMANN

L'avocate des

COLD CASES

Depuis près de quinze ans, Corinne Herrmann, avec l'aide de son complice Didier Seban, s'est fait une spécialité, celle de rouvrir des dossiers qui n'ont jamais été élucidés. Et si les enquêtes sont souvent longues et fastidieuses, les résultats sont là puisqu'elle compte déjà quinze élucidations de crimes à son tableau de chasse. **Portrait.**

Les dossiers jonchent le sol de son bureau. Des piles et des piles de dossiers. Au mur, des cartes de France avec des punaises pour marquer des crimes, et des visages d'enfants morts ou disparus. Sur le bureau lui-même, une nuée de Post-it de toutes les couleurs remplis d'une écriture fine et une boîte de chocolats noirs 70 % de cacao. « *Mon antidépresseur* », glisse cette femme d'une cinquantaine d'années, souriante, que ses clients décrivent tour à tour comme « *un bouledogue* », « *un dragon* » et « *une femme d'une grande humanité et pleine de délicatesse* ». En fond d'écran sur son ordinateur, la couverture de son livre, *Un tueur peut en cacher un autre*. Aujourd'hui, l'avocate Corinne Herrmann gère 54 dossiers. Des affaires jamais élucidées parfois vieilles de trente ans, des « *cold cases* » dans le jargon judiciaire. Quand elle en accepte une nouvelle, elle sait que l'histoire dramatique va l'habiter pendant cinq, dix ans ou plus. Corinne Herrmann a plongé dans cet univers des tueurs en série et des disparitions mystérieuses par un étonnant enchaînement de circonstances. Née à Pointe-Noire, au Congo, où ses grands-parents travaillaient pour la SNCF, elle arrive très jeune en France. Cette éternelle révoltée et assoiffée de justice se lance dans le droit, tout en fréquentant l'École du Louvre. « *On m'a dit que je ne pourrais pas gagner ma vie avec le pénal, alors j'ai fait du droit des affaires. Mais ça restait ma passion.* » Un DESS « *réseaux de distribution et concessions* » en poche, elle devient sous-directrice chargée du développement d'un réseau



me rendait malade, mais j'ai beaucoup appris », se souvient-elle. C'est son premier contact avec les tueurs en série.

« AU NOM DE QUOI ARRÊTE-T-ON D'ENQUÊTER SUR UN MEURTRE ? »

En avril 1996, Pierre Monnoir, le président de l'association des disparues de l'Yonne, lance un appel dans *Témoin numéro 1*, l'émission de Jacques Pradel diffusée sur TF1, pour rechercher un avocat acceptant de s'occuper gratuitement de l'affaire. Corinne Herrmann téléphone. Elle est retenue. « *C'est comme ça que je suis entrée du côté des victimes. J'ai rédigé la première plainte au pénal de ma vie. C'était contre X mais on visait*

de magasins de linge de maison en franchise, puis d'un groupe de sandwicheries. Sérieusement malade, elle doit s'arrêter pendant deux ans. Elle profite de cette interruption professionnelle pour exercer ses autres passions, la sculpture, la peinture et la fabrication de bijoux en argent. Guérie, elle cherche un emploi et tâtonne. Son oncle Pierre Gonzalez de Gaspard, avocat à Paris, lui propose de rejoindre son cabinet comme juriste. Elle y restera six ans, entre 1995 et 2001. « *Il défendait Pierre Chanal, suspecté d'être le tueur des disparus de Mourmelon et qui s'est suicidé la veille de son procès, ainsi que Francis Heaulme, le routard du crime auteur de neuf assassinats. Cela*

Corinne Herrmann gère actuellement 54 cold cases, parfois vieux de trente ans



Émile Louis. J'étais persuadée que c'était un tueur en série. Autour de moi personne n'y croyait, on disait que je rêvais », se remémore-t-elle.

Mais Émile Louis est arrêté le 12 décembre 2000. « *Mon oncle m'a dit : pour cette affaire médiatique, je veux que ce soit mon fils Philippe qui apparaisse. Et cinq jours plus tard, j'étais virée !* » Mais Pierre Monnoir et la quasi-totalité des familles décident de continuer de faire confiance à Me Herrmann... qui n'est alors même pas avocate. Elle cherche un point de chute et rencontre Didier Seban. Le courant passe immédiatement et elle rejoint ce cabinet chic situé non loin de l'Assemblée nationale où l'on est plus habitué à discuter business et droit public que tueurs en série et enlèvements.

« *J'ai trouvé ce dossier passionnant. J'étais pénaliste mais j'avais arrêté pour m'orienter plutôt sur un cabinet de droit public qui fonctionnait très bien. C'était l'occasion de développer une activité qui avait du sens », se souvient Me Seban.* Les collaborateurs décident alors d'attribuer une partie des bénéfices pour permettre à toutes les familles de victimes d'avoir accès à un soutien de qualité quelles que soient leurs ressources. Aujourd'hui, les salaires de Me Herrmann, de Me Rigal, une jeune avocate venue renforcer l'équipe depuis décembre, et d'une assistante sont ainsi partiellement couverts par ce système.

L'engagement du cabinet Seban se fait connaître chez les familles de victimes de tueurs en série et de personnes disparues. Les dossiers ne cessent d'affluer. Me Herrmann change de vie et s'y consacre entièrement. « *Au nom de quoi arrête-t-on d'enquêter sur un meurtre ? », s'indigne-t-elle encore aujourd'hui. « Corinne est aussi atypique que ses dossiers. Chez elle, la chasse aux tueurs en série, c'est une vocation, une passion dévorante. Sa vie personnelle passe en dernier. Elle y laisse même un peu sa santé », analyse Me Kanoun, une jeune avocate qui a commencé comme stagiaire avec elle avant d'intégrer le pôle pénal du cabinet.* Les familles qui frappent à sa porte sont souvent sans espoir. Elles trouvent avec elle non seulement une avocate mais aussi une écoute bienveillante. Florbela Dos Santos, la mère de Jonathan, un jeune handicapé de 18 ans tabassé à mort le 14 avril 2007, a contacté Didier Seban et Corinne Herrmann quinze jours après le meurtre. « *J'étais anéantie, les gendarmes me disaient que*

« Mon premier combat est contre la justice, pas contre les criminels. Souvent les magistrats ne veulent rien faire sur ces vieux dossiers »

je n'avais pas besoin d'être partie civile. Je ne connaissais pas mes droits. Didier et Corinne sont des êtres humains magnifiques et des bourreaux de travail. Corinne m'a accueillie dans sa vie. Je savais que j'avais une alliée pour ne pas sombrer dans la folie. Elle ne m'a jamais lâché la main et m'a tenue en vie », assure-t-elle aujourd'hui. « Elle a une relation à la fois très professionnelle et très amicale avec ses clients. Son approche est assez maternelle. Elle répond souvent à n'importe quelle heure du jour et de la nuit au téléphone. Mais elle sait aussi leur dire non, être dure avec eux quand il faut », complète Sonia Kanoun.

INERTIE DE LA JUSTICE ET CONTRE-POUVOIR

Marie-Rose Blétry s'en est aussi remise au cabinet Seban, six ans après l'assassinat de sa fille Christelle, une des quatorze « *disparues de l'A6* », ces jeunes femmes ayant été tuées entre 1986 et 1997 autour de cette autoroute. « *Mon avocate n'avait rien fait, juste empoché 57 000 francs [8 700 euros] d'honoraires. Le juge ne voulait pas nous recevoir. C'est une des sœurs des disparues de l'Yonne qui m'a aiguillée vers eux. Corinne m'a dit : "Je ne vous garantis rien mais je ferai mon maximum." Elle nous a redonné espoir, car elle ne baisse jamais les bras », confie Marie-Rose Blétry. « J'interviens pour des citoyens, pour remettre les gens debout. Je ne vois pas seulement les familles comme des victimes », assure de son côté Me Herrmann.*

Sa révolte majeure, l'avocate la réserve aux magistrats et à leur inertie. « *Mon premier combat, c'est contre la justice, pas contre les criminels. Souvent les magistrats ne veulent rien faire sur ces vieux dossiers. J'en croise qui passent trois ans sur un poste sans s'impliquer », soupire-t-elle. Une fois, ulcérée par l'attitude d'un juge, elle lui a envoyé un huissier pour faire constater son refus d'instruire.*

Le magistrat a craqué et s'est mis au travail. « *Beaucoup d'entre eux nous méprisent* », déplore Corinne Herrmann. Cela se traduit par l'envoi de rapports en décembre ou fin juin, toujours au moment des vacances : « *Souvent, je n'ai qu'un délai légal de 15 jours pour faire les observations. Je ne peux pas partir me reposer sans avoir répondu, je ne peux pas abandonner mes clients. Ce bras de fer avec les juges, je veux le gagner.* »

Charles Prats, vice-président placé à la cour d'appel de Paris, se souvient de cette combativité de Me Herrmann : « *J'étais juge d'instruction dans l'affaire du gendarme Lambert, retrouvé mort de deux balles dans la tête en 1997 en marge de l'affaire des disparues de l'Yonne. Me Herrmann ne laisse pas dormir les affaires. Avec elle, les parties civiles sont très actives. Cela ne me dérange pas. D'autres juges sont parfois agacés. Après on peut ne pas être d'accord sur toutes ses demandes* », explique-t-il.

Pour mener son combat, Me Herrmann n'hésite pas à utiliser de nombreuses stratégies et notamment sa relation avec les médias. « *J'ai mon réseau de journalistes. Je lâche des infos pour faire mousser l'affaire. C'est le seul contre-pouvoir pour faire avancer les dossiers. Il y a des juges qui n'acceptent de s'en occuper qu'après la parution d'articles dans la presse. Ce n'est pas une mécanique saine mais la victime n'avait pas demandé à croiser la route d'un tueur. Je me bats d'abord pour elle.* »

Dans le dossier Jonathan, le procureur et le juge d'instruction voulaient classer le dossier. « *Corinne a repoussé ses vacances pour faire appel de la fermeture de l'enquête. Et elle a obtenu gain de cause* », raconte Florbela Dos Santos, admirative. Même si aujourd'hui le ou les meurtriers courent toujours. Depuis 2007, les honoraires du cabinet

« C'est une enquêtrice hors pair, elle détecte la faille pour faire rouvrir le dossier et trouver ce qui n'a pas été exploité »

concernant ce dossier se sont élevés à 1 500 euros, un prix convenu d'avance « *que l'affaire dure six mois ou vingt ans* ». « *Sans l'engagement du cabinet Seban, je n'aurais jamais pu m'offrir les services d'un avocat pendant si longtemps pour que justice soit rendue à mon fils un jour* », poursuit-elle.

Marie-Rose Blétry, de son côté, se prépare à affronter le regard de Pascal Jardin, l'assassin présumé de sa fille, d'ici la fin de l'année. « *Elle s'est battue pour préserver les scellés et faire de nouvelles expertises ADN qui ont parlé, car il a été condamné en 2004 pour une agression sexuelle. Il a avoué à trois reprises le meurtre de Christelle avant de se rétracter.* »

QUINZE ÉLUCIDATIONS DE CRIMES À LEUR TABLEAU DE CHASSE

Avec Didier Seban, le duo est bien rodé. À Corinne Herrmann l'examen à la loupe des dossiers, le combat contre la mollesse de la justice et le dialogue avec les enquêteurs, au second affrontement avec les assassins au cours des plaidoiries. « *Didier épuise les tueurs en série à la barre. J'adore ça !* », dit-elle avec le sourire gourmand du dragon qui se repaît du spectacle. Pendant l'audience, elle s'adresse le plus souvent aux jurés pour décrypter le comportement de l'accusé, tout en préparant des notes pour son confrère qui est en première ligne. Et c'est un binôme redoutable. À leur tableau de chasse, la participation à quinze élucidations de crimes. Mais avant un éventuel procès, il y a des années de procédure et un travail de fourmi. « *C'est une enquêtrice hors pair. Elle relit toute la procédure, détecte la faille juridique pour s'attaquer à la prescription ou faire rouvrir le dossier et trouver ce qui n'a pas été exploité. Elle pointe toutes les spécificités du mode opératoire de l'assassin pour essayer de faire des liens entre les crimes. Elle travaille comme une enquêtrice ; elle a une expertise criminalistique et de médecine légale pointue, comme les techniciens d'investigation criminelle. Elle suit en permanence les évolutions techniques en France et à l'étranger* », raconte sa collaboratrice Me Kanoun.

Daniel Seban, debout, avec à sa droite Corinne Herrmann et une partie des collaborateurs du cabinet lors d'une réunion



Pourtant, jusqu'en 2010, Corinne Herrmann n'était que simple juriste. « *J'accompagnais toujours Didier sur les reconstitutions et, un jour, un juge et des enquêteurs ont refusé ma présence.* » Alors « *contrainte et forcée* », celle qui se définit d'abord comme une technicienne devient avocate.

Et son savoir-faire est aujourd'hui reconnu. Elle intervient d'ailleurs régulièrement à l'école de gendarmerie, dans les formations de médecins légistes, parfois dans les écoles de police ou de journalisme. Elle essaie de formaliser une méthodologie pour l'approche des « *cold cases* » et se promet d'en faire un guide à l'usage des professionnels. Me Herrmann essaie aussi de faire évoluer les lois pour faciliter les enquêtes sur les personnes disparues. Elle se bat par exemple pour un registre national des enterrés sous X. « *Parfois un corps est retrouvé sans qu'on fasse de lien avec une personne disparue. Aujourd'hui on prélève l'ADN de ces corps mais il n'y a pas de registre unique que l'on peut consulter, ce qui faciliterait le travail des enquêteurs* », affirme-t-elle.

Me Herrmann et Me Seban se préparent désormais pour un nouveau round judiciaire en ce mois

de juin. Ils affronteront en effet, en appel, Jean-Pierre Mura, condamné par une première cour d'assises à vingt ans de réclusion pour l'assassinat de Christelle Maillery en juin 2015. Dans ce dossier vieux de trente ans, pas d'ADN, pas de preuve classique, pas d'aveux. Pour en arriver au procès, l'association Christelle a payé un enquêteur privé pour interroger l'entourage de la victime. Son ex-petit ami raconte alors qu'un homme, Jean-Pierre Mura, lui a avoué le crime en présence de deux autres témoins et lui a proposé de l'argent en dédommagement.

Les deux avocats font rouvrir le dossier en utilisant cet élément nouveau, malgré les réticences du procureur qui ne prenait pas vraiment au sérieux ce nouveau témoignage. En dépit du décès du jeune homme, grâce à ses déclarations et aux témoignages des autres témoins, Jean-Pierre Mura est reconnu coupable mais il a fait appel de la décision. « *On se prépare minutieusement pour ce nouveau combat, explique Me Herrmann. Un procès n'est jamais gagné d'avance. Il y a toujours le risque d'un acquittement.* » ■